



Reforme territoriale dans les Services de l'Etat

Cette réforme concerne aussi les OPA !

La réforme territoriale au-delà de fusionner des régions va impacter l'organisation territoriale de l'Etat. En effet des réorganisations sont programmées dans les DREAL et dans les DDT(M) où environ 300 OPA exercent leurs missions essentiellement dans les services de prévisions des crues, de police de l'eau et dans les services supports.

Des changements de postes, des mutations risquent être proposés aux OPA dans un contexte particulièrement difficile.

Cette réforme va accentuer les problèmes de gestion des OPA entre les services gestionnaires (DDT(M), DIR, DIRM, CEREMA, VNF, MINDEF) et les Pôles Support Intégrés des DREAL.

Cette rationalisation des moyens va encore se traduire pas des pertes d'effectifs mais aussi par des pertes de compétences pour la gestion des OPA (Paie- retraites – invalidités...)

La réorganisation territoriale de l'Etat va aussi concerner directement les services DIR. En effet la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) qui prévoit la reprise des compétences routières par les grandes métropoles couplée au Plan de Relance Autoroutier qui transfère des réseaux au privé risquent d'entraîner d'importantes restructurations dans les DIR.

De même, le plan triennal de réduction des moyens et des effectifs dans les DIRM ne les excluent pas de grandes réformes à venir.

Dans les établissements publics VNF et CEREMA : la même logique s'applique : réduction des moyens et des effectifs.

Le Gouvernement s'était pourtant engagé à stopper les grandes restructurations mais encore une fois il ne respecte ses engagements amplifiant ainsi le sentiment de trahison envers les agents, les salariés et les citoyens.

La CGT avec FSU – FO et Solidaires appellent les agents à s'investir dans le cadre d'une action nationale coordonnée le 19 novembre 2015 avec des rassemblements et des assemblées générales dans les directions régionales le matin et des manifestations devant les préfectures le midi.

Le SNOPA CGT appelle les OPA à participer à ces actions intersyndicales coordonnées du 19 novembre 2015.